

Présence Francophone: Revue internationale de langue et de littérature

Volume 61
Number 1 *La réception des littératures francophones*

Article 5

2003

Rhétorique de la réception des oeuvres francophones dans Présence africaine

Josias Semujanga
Université de Montréal

Follow this and additional works at: <https://crossworks.holycross.edu/pf>



Part of the [African History Commons](#), [African Languages and Societies Commons](#), [Caribbean Languages and Societies Commons](#), [French and Francophone Language and Literature Commons](#), and the [Modern Literature Commons](#)

Recommended Citation

Semujanga, Josias (2003) "Rhétorique de la réception des oeuvres francophones dans Présence africaine," *Présence Francophone: Revue internationale de langue et de littérature*: Vol. 61 : No. 1 , Article 5.

Available at: <https://crossworks.holycross.edu/pf/vol61/iss1/5>

This Dossier is brought to you for free and open access by CrossWorks. It has been accepted for inclusion in *Présence Francophone: Revue internationale de langue et de littérature* by an authorized editor of CrossWorks.

Josias SEMUJANGA
Université de Montréal

Rhétorique de la réception des œuvres francophones dans *Présence africaine*

Résumé : Cet article vise à décrire le discours de la réception des littératures francophones de l'Afrique et des Antilles. Après avoir montré que plusieurs facteurs comme la presse, le marché du livre ou les politiques d'édition jouent un rôle déterminant dans la constitution de la littérature, de même que la critique savante, j'analyserai un corpus d'articles publiés dans la revue *Présence africaine* depuis sa création, en 1947, jusqu'à aujourd'hui. Un échantillon sera prélevé pour représenter adéquatement les lieux de construction de ces discours qui sont porteurs d'idéologies déterminant les notions d'identité culturelle et de littérarité dans le champ des littératures francophones de l'Afrique subsaharienne et des Antilles.

Discours critique, littératures francophones, *Présence africaine*, réception, revue

Le discours critique comme position idéologique sur la littérature

Cet article vise à décrire le discours de la réception des littératures francophones de l'Afrique et des Antilles. Plusieurs facteurs comme la presse, le marché du livre ou les politiques d'édition jouent un rôle déterminant dans la constitution de la littérature, de même que la critique savante, comme un récent numéro de la revue *Études françaises* portant sur les discours critiques de la littérature africaine vient de le montrer (Semujanga, 2001). Le corpus sera composé d'articles publiés dans la revue *Présence africaine* depuis sa création, en 1947, jusqu'à aujourd'hui. Un échantillon sera prélevé pour représenter adéquatement les lieux de construction de ces discours qui sont porteurs d'idéologies déterminant les notions d'identité culturelle et de littérarité.

On pourra ainsi suivre l'évolution de ce discours de la réception en rapport avec l'histoire des idées à partir de concepts comme la négritude, l'africanité, l'antillanité, la créolité ou la francité, c'est-

Présence Francophone, n° 61, 2003

à-dire tout ce qui, dans les pratiques traditionnelles et socioculturelles de l'Afrique et des Antilles, distingue ou rapproche ces territoires de l'Occident. Il s'agit de démontrer que l'émergence des littératures de l'Afrique et des Antilles en français s'est accompagnée d'un discours critique visant à construire un nouvel espace littéraire francophone spécifique jusqu'alors trop amalgamé à la littérature française. Même si un courant nouveau semble perceptible dans des colloques et des thèses sur la question, seul l'ouvrage de Michel Beniamino (1999) et un certain nombre d'articles (Halen, 2001) abordent ouvertement le sujet. En dépit du fait que l'ouvrage de Beniamino ne laisse aucune place à une poétique des textes, qui permet de comprendre comment tel ou tel écrivain, dans telle ou telle situation historico-géographique, réussit telle œuvre littéraire, cette étude demeure la première et la seule synthèse utile dans le domaine.

L'étude du corpus se fondera sur la théorie de l'analyse du discours et conduira à repérer, à décrire et à interpréter les figures et les systèmes axiologiques qui ont pu motiver les valorisations et les jugements des critiques dans l'instauration des œuvres africaines et antillaises en littérature négro-africaine.

On part de l'hypothèse qu'il existe trois paradigmes dans le discours de la réception : le paradigme de la littérarité – références à la littérature –, le paradigme du projet culturel – africanité, antillanité – et le paradigme du lieu d'élaboration – discours de l'historien, du philosophe, du sociologue, du journaliste, du politique. Cette étude se situe au carrefour de trois domaines d'études principaux : le discours de la critique, le discours idéologique – qui traitent les textes africains et antillais en accentuant leurs spécificités considérées comme toutes les pratiques symboliques qui distinguent celles-ci de la littérature française – et la théorie de l'analyse du discours. Le discours de la critique en contexte colonial ou postcolonial construit un nouveau lieu littéraire – la littérature négro-africaine internationale représentée régionalement – tout en se constituant comme discours autonome par rapport à d'autres types de critiques : historique, philosophique, politique ou sociologique.

De manière générale, le rôle de la critique savante dans le processus de constitution et de spécification de la littérature a

été mis en évidence par Claude Lafarge (1983). Selon l'auteur, la valeur littéraire est un effet de jugement produit par un sujet critique qui exprime ses préférences à partir d'un certain lieu axiologique (évaluation des valeurs morales à partir d'une certaine idéologie). Le discours critique se caractérise par le fait qu'il tient des arguments qui débordent le seul champ de la littérarité (le caractère esthétique des œuvres) pour introduire dans son champ de légitimité des critères idéologiques. Dès lors, le discours critique, sous le couvert de scientificité, convoque, répète et recycle certains stéréotypes d'époque sur l'Afrique et les Antilles; d'où le lien existant entre la critique comme construction d'un savoir sur la littérature et la construction d'un champ littéraire négro-africain de langue française.

Rappelons par ailleurs que la littérature se constitue par l'ensemble des œuvres qui sont publiées autant qu'elle est constituée par plusieurs instances à chaque étape de son développement. Les facteurs qui l'instaurent sont également ceux qui déterminent les états successifs de son corpus. La critique universitaire ou savante est l'un de ces facteurs déterminants pour l'existence d'une littérature. C'est pourquoi je voudrais décrire la détermination de la critique dans la constitution d'un nouveau champ littéraire négro-africain. À travers le discours de la critique dans la revue *Présence africaine* sur les littératures francophones d'Afrique et des Antilles, il s'agit de repérer et de décrire les traces de l'énonciation critique dans la construction des littératures, car, en effet, celles-ci se présentent comme un procès de la différence ou de la spécificité des textes francophones et apparaissent comme un argument *ad hominem* pour justifier la constitution d'un corpus littéraire spécifiquement francophone, jusqu'alors amalgamé à la littérature française. On cherche à voir si, comme tout discours, l'argumentation critique ne cherche pas à influencer un destinataire par sa forme et son contenu en utilisant les stratégies discursives (rapports entre partenaires) et les stratégies cognitives (articulations du savoir : démonstration, persuasion, etc.). Ce sont ces aspects qui permettent de décrire la fonction déterminative de la critique dans le processus de la construction d'un champ littéraire francophone négro-africain dans la revue *Présence africaine*, revue qui articule les identités à la fois africaine, antillaise et francophone.

Présentation et analyse du corpus

Après le survol des causes historiques ayant conduit à la fondation de la revue, je voudrais me consacrer à l'analyse du discours sur l'identité africaine et son rapport avec la littérarité des textes afin d'établir les rapports très étroits entre le discours sur l'indépendance politique, d'une part, et la littérature nationale, d'autre part. L'idée centrale est que *Présence africaine* a étudié le statut des œuvres francophones produites par des « négro-africains » dans le cadre général de l'identité transnationale *noire* à « inventer » en forgeant le discours nouveau sans relents coloniaux sur les réalités africaines. Cette recherche du fonds africain sur lequel la société de demain allait s'ériger a été aussi le discours de la critique littéraire. C'est en cela que *Présence africaine* a joué un rôle historique majeur. Elle a été un carrefour d'idées sur le devenir de l'Afrique moderne. Et de ce discours qui se manifeste autant par les études ethnographiques, historiques, politiques que par les analyses littéraires, j'ai retenu les marques de l'énonciation et leur rapport entre « l'africanité » et « la littérarité » des textes. Cette restriction du phénomène à étudier, qui ne retient que l'aspect argumentatif sur la littérature africaine, s'explique par le fait qu'il est quasi impossible d'étudier le contenu sémantique des articles retenus dans les limites de cette étude. Je voudrais enfin montrer comment cette littérature s'est définie à travers sa propre critique et, comment celle-ci, tout en déterminant le corpus littéraire, s'est constituée comme un discours autonome par rapport à d'autres types de critiques : historique, politique, sociologique, etc.

Fondée en 1947, la revue *Présence africaine* se situe dans le prolongement du mouvement de la négritude en tant que forum d'idées sur la révolution politique, sociale, culturelle et littéraire du monde noir en général et de l'Afrique en particulier. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, qui a interrompu la parution de la revue *Étudiant noir*, un groupe se reforme autour d'Alioune Diop et élabore le projet qui devait donner naissance à *Présence africaine*. Beaucoup d'écrivains ayant participé à la naissance de la négritude décrivent le sentiment éprouvé lors de ces réunions comme une espèce de désarroi moral face à la prétendue primauté et solidarité des valeurs occidentales.

Par ailleurs, le titre est à lui seul un vaste programme. Il atteste la volonté de situer l'Afrique dans le concert des nations et des cultures et témoigne de la confiance des premiers collaborateurs en l'efficacité du dialogue.

Cette revue, disait Alioune Diop, ne se place sous l'obédience d'aucune idéologie philosophique ou politique. Elle veut avoir la collaboration de tous les hommes de bonne volonté (blancs, jaunes ou noirs), susceptibles de nous aider à définir l'originalité africaine et de hâter son insertion dans le monde (1947 : 7).

Présence africaine porte comme sous-titre : *revue culturelle du monde noir*. Elle entend susciter une prise de conscience globale de la réalité du monde noir, quelle que soit la langue dans laquelle elle s'exprime. Au début, la revue accorde plus d'importance aux activités culturelles qu'à l'aspect politique. Elle publie des textes d'Africains et des études portant sur les cultures et les civilisations négro-africaines dans le monde. C'est pourquoi son origine se situe dans le prolongement de l'élaboration du concept de négritude et de sa charge identitaire à cette époque.

L'idée [de créer la revue], précise Alioune Diop, remonte à 1942-1943. Nous étions à Paris un certain nombre d'étudiants d'outre-mer qui, au sein des souffrances d'une Europe s'interrogeant sur son essence et sur l'authenticité de ses valeurs, nous nous sommes groupés pour étudier la situation et les caractères qui nous définissaient nous-mêmes (*Ibid.* : 9).

De 1947 à 1953, la revue publie seize numéros parmi lesquels se trouvent quelques cahiers spéciaux sur l'art et la littérature « nègres ». Et vers 1955, un changement s'opère quant à l'objectif de la revue. Dorénavant, le consensus se dégage sur le fait que la promotion de l'art et de la littérature s'avère tributaire du projet de l'indépendance politique. À cette époque, en effet, la revue commence à paraître dans une série bilingue pour répondre aux sollicitations de tous les Africains, tant francophones qu'anglophones. Toutefois, il faut noter que même si Alioune Diop et ses amis ont essayé autant que possible d'accorder une place aux articles en anglais et en portugais, *Présence africaine* est destinée avant tout aux lecteurs francophones d'Afrique et de la Diaspora. Selon Locha Mateso, l'avènement de *Présence africaine* va bouleverser les rapports entre l'Afrique et les Antilles. De la période qui s'étend de la fin de la Deuxième Guerre mondiale à l'année 1960, la critique littéraire qui, jusqu'alors, s'était

développée dans le milieu antillais, grâce aux revues comme *Les Continents*, *La Dépêche africaine*, *La Revue du Monde noir*, *Légitime Défense*, *Tropiques*, etc., déplace son point d'attraction vers l'Afrique (1986 : 115-117). Après la Conférence de Bandoeng, la nécessité de l'indépendance politique s'affirme de plus en plus dans les colonnes de la revue. Et lors du premier Congrès des écrivains et artistes noirs de Paris, en 1956, se dégagent trois axiomes fondamentaux qui vont guider la politique éditoriale de la revue. Il est affirmé d'une part qu'il n'existe pas de peuple sans culture; d'autre part, qu'il n'y a pas de culture sans ancêtres et, enfin, que la libération culturelle nécessaire à l'autonomie de tout peuple exige une libération politique préalable. De plus en plus le culturel et le politique s'imbriquent dans le même projet de créer une Afrique moderne. La décolonisation, soulignait Alioune Diop, ce n'est pas seulement la fin des privilèges politiques et économiques; ce n'est pas seulement l'abolition de l'arbitraire temporel, c'est aussi et fondamentalement, la fin de la domination culturelle sans laquelle il ne peut y avoir d'humanité libre. Ce congrès a créé un organisme, la Société africaine de culture, chargée de traduire dans le concret ses décisions. Celle-ci recueille, sauvegarde et diffuse, notamment par la revue *Présence africaine*, le patrimoine culturel de l'Afrique. Son rôle est ainsi d'élever la culture négro-africaine à la pensée universelle et au respect mondial. Et vers les années soixante, après l'indépendance de l'Afrique, tout en continuant ses publications sur la spécificité des cultures africaines, *Présence africaine* accorde plus de place au débat politique et traite des ratés inévitables des jeunes États.

Ce bref historique sur l'évolution de la revue permet de situer la littérature africaine (à inventer à cette époque) dans le vaste discours social dominé par l'idéologie de la négritude, dont l'objectif est la promotion des valeurs du monde noir. Selon le classement établi dans le numéro 100 par Jacques Howlett, en 1977, et portant sur l'index alphabétique des auteurs et des matières, la revue est subdivisée en neuf entrées thématiques : culture et politique; philosophie; religion; sciences humaines; histoire africaine et du monde noir; littératures; arts; économies; droit et sciences et techniques. Même si dès les premiers numéros *Présence africaine* ne se veut pas le porte-parole exclusif de la littérature africaine, elle donnera néanmoins une place

suffisamment importante à celle-ci pour qu'on puisse considérer la revue comme un lieu de consécration de la littérature africaine. Dans ce domaine, de nombreux articles sur la littérature africaine, soit sur son histoire, soit sur un écrivain et son œuvre, ont été publiés. À titre indicatif, on peut citer le numéro consacré au bilan de la littérature africaine, publié sous la direction d'Abiola Irele, en 1986, dans lequel différents articles situent la problématique de l'écriture africaine dans le contexte de plus en plus changeant; et en 1995, sous la direction de Mohamadou Kane, le numéro consacré à l'œuvre de Césaire va dans le même sens.

En faisant connaître des textes littéraires africains, des auteurs et en ouvrant des débats sur la critique littéraire, *Présence africaine* s'est constituée en un lieu de la promotion et de la spécification de la littérature en Afrique. La revue a d'ailleurs connu un tel rayonnement dans le domaine qu'Alioune Diop a décidé de créer les éditions Présence Africaine, dont la tâche a été d'éditer les ouvrages qui paraissaient sur l'Afrique dans les domaines couverts par la revue, c'est-à-dire tous les secteurs de la pensée humaine. Quel est le rôle de *Présence africaine* dans ce jeu d'invention et de construction de la littérature négro-africaine?

Dès sa parution, *Présence africaine* a joué un grand rôle dans la spécification de la littérature africaine. Le mandat de la revue est considérable. Celle-ci doit servir de tribune à toutes les études sur l'Afrique et le monde noir, dont la littérature et le discours critique. Elle décrit cette littérature à travers des analyses des textes ou des auteurs comme un ensemble de textes, un corpus appartenant à une région du monde dénommée Afrique. Désormais il n'y aura pas de littérature négro-africaine sans référence à un corpus de textes, et parallèlement il n'y a pas de textes littéraires africains sans l'intervention du discours sur cette littérature. En analysant les textes et les notes liminaires de *Présence africaine*, il devient possible de rendre compte du processus de constitution de cette littérature régionale. Certes, la revue *Présence africaine* en tant qu'instance de spécification où s'exerce la critique littéraire « africaine » n'est pas le seul lieu, mais elle a occupé un rôle pionnier dans ce long processus de spécification et de construction de la littérature africaine.

Qu'est-ce qui est spécifiquement négro-africain dans cette littérature à inventer? Et quels rapports peut-on établir entre ces formes de l'africanité / négritude et celles de la littérature? Telles sont les questions sous-jacentes à l'analyse des articles de la revue.

Comme dans toute revue de critique littéraire, la rhétorique des articles publiés dans *Présence africaine* s'adresse aux spécialistes pour contester la légitimité culturelle dominante – ici la littérature de la métropole – et pour faire créer l'émergence d'un nouveau corpus avec ses nouvelles catégories esthétiques. Pour élaborer une poétique nouvelle – celle de l'africanité / négritude –, *Présence africaine* se fonde sur le principe qui institue les pratiques littéraires produites en Afrique en un corpus régional appelé « littérature africaine ». De ce fait, elle se constitue en une instance de consécration des textes de fiction ou des essais en textes littéraires. Et si traditionnellement la valeur littéraire d'un texte se détermine par la qualité esthétique de son écriture, ici la qualité d'être africain justifie celle d'être littéraire. L'écrivain et critique littéraire réclame cette africanité / négritude souvent avec polémique, notamment René Depestre « Cette présence de l'Afrique, du rythme africain, dans toutes les manifestations de notre sensibilité artistique doit déterminer dans une grande mesure les formes auxquelles nous avons recours [...] » (Depestre, 1955 : 37). Cette injonction de Depestre se comprend bien si on la situe dans le débat sur la notion de littérature engagée. À une poésie esthétique et individuelle de Césaire, Depestre oppose une poésie militante et révolutionnaire « pour exalter la vie [du] peuple, ses combats et ses espoirs » (Depestre et Césaire, 1955 : 37). Césaire croit que l'individualité du poète doit être sauvegardée, car, écrit-il, si le « poète est africain, sa poésie ne pourra pas ne pas être une poésie africaine » (*ibid.* : 41). Au fond, dans leur discours respectif, Depestre et Césaire procèdent d'une même esthétique de l'engagement littéraire basée sur la primauté de l'africanité des œuvres. Leur divergence provient, me semble-t-il, de leur conception différente de l'engagement politique de l'écrivain négro-africain. *Présence africaine* situe la valorisation du texte littéraire africain dans une démarche générale de revalorisation de l'Afrique. Dès lors, la place du texte littéraire ne sera plus la même, ni même sa justification. C'est ainsi, en partie du moins, que le corpus littéraire africain a acquis une

certaine autonomie vis-à-vis d'autres corpus littéraires et que, surtout, son statut de littérature, qu'il détient toujours, est devenu un lieu de valorisation de l'identité africaine. L'idée de « responsabilités » de l'écrivain devant le projet « national » est partagée par tous. Et tout le discours de la critique qui, pourtant, vise une prétention scientifique, soutient ce projet de l'invention de l'Afrique; projet qui, on ne saurait trop le dire, est purement idéologique. C'est ainsi que le sujet critique cherche la spécificité africaine des textes et non leur spécificité littéraire, ou plutôt la spécificité des textes doit justifier leur africanité comme chez Janheinz Jahn affirmant qu'il existerait une manière bien africaine d'écrire un poème, un style purement africain. La différence, pour Janheinz Jahn, entre la poésie française et la poésie africaine d'expression française, « ne dépend pas du sujet du poème, de la chose évoquée, mais de la manière dont elle est évoquée, en un mot du style » (1963 : 151). Les thèses de Jahn avaient été soutenues quelques années auparavant par Jean Rouch qui affirme que la littérature écrite n'est pas spécifiquement africaine et que seule l'est « la littérature orale créée, racontée, transmise par l'homme de la brousse » (1949 : 144).

À partir des articles de Jahn le débat sur l'africanité et l'universalité est lancé. Janheinz Jahn cherche à déceler les schèmes propres aux cultures africaines dans les œuvres et à souligner les caractéristiques qui distinguent la littérature africaine de la littérature européenne. Cependant, il n'y a pas d'unanimité dans cette conception. Simon Mpondo, pour ne citer que lui, considère que l'approche de Jahn d'étendre ses conclusions à l'ensemble du corpus africain à partir des catégories de langue, de géographie et de couleur ne rendent pas compte tout à fait du phénomène littéraire. Pour lui, la critique la plus valable sera « one way to answer both domestic and foreign needs most satisfactory of the works themselves » (1971 : 132)¹.

Le même critique reproche à Thomas Melone de retrouver les traces de la tradition orale africaine partout, et qualifie son approche d'« ancestralisme ». Malgré ces vives accusations, Mpondo lui-même tient un discours nationaliste (ou plutôt fédéraliste) sur l'identité du continent à affirmer, à inventer par l'établissement d'un discours nouveau par rapport au discours colonial. S'inspirant des thèses du panafricanisme, il propose

¹ [La seule réponse satisfaisante aussi bien pour la critique interne que pour la critique externe se trouve dans le travail des œuvres]

notamment de changer l'appellation « littérature négro-africaine » par celle de « littérature africaine », dont la littérature négro-africaine est une constituante qui n'a intéressé que les seuls écrivains et critiques francophones. Son appellation fait actuellement unanimité dans la critique littéraire qui considère, dans la perspective de Mpondo, la littérature africaine comme un ensemble de corpus de littératures orales du continent et de littératures en langues européennes (anglaise, espagnole, française et portugaise).

La question de la littérature devient donc tributaire de celle de la nation. Pour le roman, par exemple, il s'agit de fixer le moment où la littérature écrite d'Afrique a cessé d'être une littérature coloniale pour devenir une littérature nationale indépendante. Quelles raisons ont entraîné ce changement? Est-ce le simple fait de l'indépendance politique, de la conscience nationale des écrivains eux-mêmes, le recours à des sujets nationaux et à l'emploi de la couleur locale ou l'apparition d'un style littéraire national reconnaissable? Selon Jacques Stephen Alexis et bien d'autres, c'est « essentiellement la dimension politique qui conditionne la libre manifestation des auteurs, même si la nation doit être dépassée un jour [...] il y a l'expérience et une étape nécessaires » (Alexis, 1957 : 81). Frantz Fanon enchaîne en disant que la littérature nationale acquerra son authenticité après l'indépendance. Car l'État est, dit-il, « l'expression d'une nation, ses préférences, ses interdits, ses valeurs, ses modèles » (1959 : 87). Le projet d'une telle littérature est étroitement lié à celui de la nation. C'est le caractère national d'une littérature qui lui permet de se situer par rapport à d'autres littératures de la même manière que les États-nations se reconnaissent dans leurs limites géographiques respectives. Selon Fanon, dans le même article, la littérature entre dans le processus de valorisation de la nation dans la mesure où pendant la période d'oppression coloniale la littérature africaine écrite s'est avérée une copie sans originalité de la littérature du colonisateur. L'élite noire ne consommait que la production européenne. Dans une telle perspective révolutionnaire de Fanon, dès qu'une volonté de changement devient perceptible, il naît une littérature personnelle qui s'exprime sous diverses formes tragiques. Car Fanon établit une relation de type générique entre l'écriture littéraire et la volonté révolutionnaire. Selon lui, « il semble exister une sorte

d'organisation interne, loi de l'expression qui veut que les manifestations poétiques se raréfient à mesure que se précisent les objectifs et les méthodes de la lutte de libération » (*Ibid.*). Et pour Ulysse Pierre-Louis, la littérature nationale, c'est « ce souci de réconcilier la littérature et la vie, de produire des œuvres qui expriment ce qu'il y a d'âpre, de barbare même, dans les aspirations des habitants d'une terre en gésine qu'il restait de gagner sur les forêts vierges et tentaculaires » (1959 : 57).

D'autres posent le problème de la réception de la littérature africaine. Pour David Diop, l'africanité du poème doit venir des images et des métaphores qui, seules, « assurent la présence de l'Afrique [et non les thèmes], car de toute façon l'écrivain africain sait bien qu'il n'écrit pas pour son peuple » (1956 : 115). Et pour Mohamadou Kane, figure marquante de la critique africaine, une telle situation d'une littérature nationale écrite pour le public étranger est paradoxale. Le critique y voit des reliquats de la situation de colonisation. Car « la situation coloniale, la formation occidentale de l'écrivain, l'étendue et l'extrême réceptivité du public européen, la communauté de langue avec ce public, ont décidé de l'orientation de l'œuvre qui s'adresse avant tout au monde extra-africain » (1966 : 13). Son discours devient de plus en plus dépréciatif en affirmant que l'africanité des œuvres se réalise au détriment de leur littérarité, de leur valeur esthétique puisque, poursuit-il, « l'œuvre ne vaut que dans la mesure où elle va devant les aspirations de ce public qui demande à l'écrivain de satisfaire sa fringale d'exotisme » (*Ibid.* : 15). Ce thème du public de l'écrivain africain occupera longtemps la critique. Cependant, après l'article de Bernard Mouralis (1980), un certain consensus semble se dégager sur l'existence d'un double public africain et européen pour la littérature africaine en langues européennes. Et la littérature africaine vue dans les articles de *Présence africaine* est à la fois un ensemble régional de corpus et un *faire-valoir* d'un discours identitaire qui le constitue. En cela, la littérature africaine ne saurait se concevoir sans un corpus de textes africains, mais il n'y aurait pas non plus de textes littéraires africains sans l'intervention de la critique comme agent de la littérature et de la société africaine postcoloniale à fonder.

On sait que toute littérature a sa propre histoire où la littérarité des textes serait leur détermination intrinsèque. Ce qui ferait

échapper la littérature aux contingences temporelles et aux déterminations extérieures.

[Or,] il est bien reconnu aujourd'hui, rappelle Joseph Melançon, qu'il ne suffit pas d'écrire un texte de fiction pour entrer dans la littérature. [Car] si poèmes ou romans ne sont pas lus et reconnus, ils ne font pas partie de cet ensemble de textes dits littéraires, et leur auteur ne peut prétendre être classé parmi les écrivains (1996 : 9).

La réflexion sur la littérature négro-africaine et sa consécration par des revues comme *Présence africaine* s'inscrivent dans la suite de nombreux travaux sur la « reconnaissance » et la « distinction » des œuvres produites dans un espace culturel, comme l'Afrique et les Antilles, par des instances habilitées ou sur la notion de valeur littéraire comme résultat d'un jugement institutionnel, comme l'ont montré déjà Jacques Dubois (1978) et Claude Lafarge (1983). À ce titre, même si toute énonciation affirmant l'existence d'un corpus est une construction discursive assumée par une instance autre que littéraire, elle prend la littérature comme lieu de son énonciation. Et si dans le cas de la littérature africaine francophone, toute désignation littéraire provient d'une surdétermination idéologique de l'africanité en tant que valeur ajoutée aux textes, il reste que les notions de littéarité et de valeur littéraire des textes sous-tendent inévitablement le discours critique. C'est que la critique est un métadiscours sur la littérature, dont la spécificité réside dans son évaluation de l'usage littéraire de la langue à partir des considérations esthétiques, morales ou idéologiques propres à un espace historiquement déterminé. C'est à partir d'énoncés littéraires convoquant un contexte sociohistorique que se constitue le discours de la critique littéraire. Car celui-ci s'articule autour de deux isotopies fondamentales et solidaires dans la constitution de la spécificité de ce type de discours. Liée aux figures à connotation littéraire (genres, motifs, thèmes, formes, etc.), l'isotopie littéraire a pour fonction de rattacher le discours critique à un lieu appelé « littérature ». Elle est également liée à l'isotopie référentialiste et idéologique qui articule le discours critique à un ancrage historique et géographique. Ces deux isotopies fonctionnent comme des indices qui opposent la critique littéraire à d'autres types de critiques (historique, sociologique). Argumentatif et polémique parfois, le discours critique littéraire présuppose un débat sur la littéarité des œuvres. Dans son argumentation le discours critique présuppose l'existence de la

littérarité fonctionnant comme un schéma – constitué d'un ensemble de formes et de figures à connotation littéraire – dont les œuvres particulières attesteraient l'usage. Cela revient à dire en outre que le discours critique précise ce qu'il entend par des règles du schéma qu'est la littérarité, car il atteste la réalisation ou la non-réalisation de la littérarité pour chaque œuvre analysée, ce qui également laisse sous-entendre que les œuvres en tant que procès sont structurellement marquées par leur appartenance à la littérarité. Pour être littéraire, toute œuvre présuppose l'existence de la littérarité et une compétence particulière qui la réalise. C'est le procès esthétique du discours critique qui entend construire et dévoiler comment une œuvre particulière réalise la littérarité en tant que virtualité. Même si la qualité primordiale du discours critique semble se constituer par ses références à la littérarité des textes en tant qu'interprétant commun entre les écrivains et les lecteurs, il est aussi traversé par ses positions idéologiques qui justifient, entre autres, le choix des traits formels correspondant à l'éthos du sujet critique. C'est le procès axiologique. Ce mélange complexe, composé des isotopies littéraires et des isotopies référentielles et idéologiques, permet de classer tel ou tel discours comme critique littéraire.

De plus, selon cette acception de la littérature en tant que lieu où s'élabore les différents discours sur le statut même des textes, la critique apparaît comme un discours en quête de sa propre autonomie. Ces relations d'une littérature avec sa propre critique ou avec d'autres discours qui la prennent en charge participent de la dynamique de la littérature avec d'autres discours sociaux. La question est moins de savoir si tel ou tel texte est littéraire par son organisation interne que de prouver qu'il est littéraire par le fait qu'il est africain. C'est une position idéologique de l'africanité qui explique, selon Mohamadou Kane, pourquoi une partie de la poésie de Césaire reste encore mal connue en Afrique :

Il faut ajouter, poursuit Kane, [...] que tout un pan de la poésie de Césaire reste mal connu en Afrique. Ceux qui l'ont abordé ont été comme détournés par Césaire lui-même. Situation paradoxale, imputable au conformisme de la critique africaine plus soucieuse d'illustration de positions idéologiques que d'élucidation des choses en remontant à leur origine, en démontant leurs mécanismes et leurs structures (Kane, 1995b : 9).

Sous cet angle, tout texte, quelles que soient ses particularités esthétiques, est analysé suivant le principe de l'inscription de la littérature dans un paradigme idéologique comme la négritude. Et la littérature est le produit d'un sujet situé dans une situation sociohistorique et idéologique de laquelle origine sa parole.

La saisie du discours critique dans son déploiement à la fois synchronique et diachronique me permettra de définir les points de convergences ou de divergences quant à la conception de cette littérature en train de se construire. C'est là, à travers la revue *Présence africaine*, que se trouve l'argumentaire de la constitution d'un corpus d'œuvres à lire et plus tard à enseigner au lycée et à l'université après l'indépendance politique de l'Afrique. Ainsi, le travail des appareils de construction d'un corpus littéraire – revues, maisons d'édition, prix, etc. – sont à la fois des éléments de sa construction et de sa constitution.

Conclusion

À l'encontre de la prétention scientifique affichée par nombre de critiques, l'analyse du corpus montre, entre autres choses, qu'il n'y a pas de détermination littéraire d'un texte africain sans l'énonciation identitaire de l'africanité qui la sous-tend. En se déterminant ainsi de façon spéculaire, la littérature et la critique obligent la nécessité d'inventer un discours approprié qui redéfinit la notion même de littérature. Celle-ci apparaît comme le résultat d'un discours critique et d'un travail idéologique sur la société. C'est ce phénomène que Mohamadou Kane fustige à propos des travaux sur l'œuvre de Césaire quand il affirme, non sans pessimisme, que la « relève tarde à assurer la poursuite des travaux des chercheurs de l'Université d'Abidjan regroupés autour de Bernard Zadi Zaourou » (1995b : 9). Et une telle énonciation critique qui invente une littérature africaine (le corpus) construit les fondements d'une rhétorique consistant à faire précéder la littérarité des œuvres par leur africanité. Étudier de tels mécanismes énonciatifs sur l'africanité des œuvres comme effets de la consécration de la littérature par *Présence africaine* présuppose d'élargir le débat sur la littérature aux autres champs d'études.

La revue demeure encore aujourd'hui le lieu où se discute le vaste programme du devenir du continent africain et de celui de la Diaspora, programme correspondant à ce que Mudimbe appelle *l'invention de l'Afrique*, et qui consiste à élaborer un discours total pour parler de l'Afrique à partir du point de vue africain et non à partir du discours occidental. Cet Occident qui nous étroit ainsi, soutient Mudimbe (1982, 1988), pourrait nous étouffer. Aussi devons-nous, en Afrique, mettre à jour non seulement une compréhension rigoureuse des modalités actuelles de notre intégration dans les mythes de l'Occident, mais aussi des questions explicites qui nous permettraient d'être sincèrement critiques face à ces *corpus*. Loin d'être un cas isolé et spécifique, le thème de la littérature s'inscrit dans un vaste projet de construire le nouveau savoir sur l'Afrique et de parler des événements intéressant le monde noir. L'accroissement du nombre de thèmes sur les sciences humaines, allant de la linguistique à la pédagogie, en passant par l'anthropologie et l'ethnologie, vise à créer une nouvelle Afrique libérée du discours colonial et de ses stéréotypes. Et dans le domaine de la littérature, la revue d'Alioune Diop a inventé une littérature dont le discours critique en tant qu'instance de consécration est davantage axé sur la société que sur l'esthétique. En effet, née dans un contexte social où la lutte pour la libération de l'Afrique était le discours dominant, la littérature devait être militante et engagée. Et elle le fut. Car dans l'esprit du fondateur de la revue, la littérature et les productions culturelles dans le sens large devaient rendre compte de la lutte des peuples africains pour la liberté et la dignité humaine, droits fondamentaux dont la colonisation les privait. En cela, la revue s'inscrit dans l'idéologie de la négritude.

Par ailleurs, la littérature négro-africaine se construit également comme un phénomène discursif lié à la reconnaissance d'une nouvelle parole critique entendant dire le réel africain autrement que ne le faisait le discours colonial. C'est cette *nouveauté* que j'ai envisagée comme l'argument fondateur du corpus; nouveauté qui m'a amené à aborder *Présence africaine* dès les premières années de son existence, à un moment où le discours africain – ici la critique littéraire – cherche à se dissocier du passé et du discours critique occidental. Et nouveauté qui m'a conduit surtout à analyser le discours critique africain en tant qu'inventeur de nouveaux savoirs et de nouvelles significations pour les notions

de « littérature », d'« africanité » et de « critique ». Ainsi, les principaux enjeux critiques sur le savoir africain, de même que la définition d'un savoir littéraire africain ou plutôt négro-africain, se sont structurés lors de ces premières années de la revue. La mise en dialogue de toutes les énonciations scientifiques, politiques, artistiques et littéraires dans un même journal fait de *Présence africaine* une revue incontournable dans l'histoire des idées en général et dans la promotion des littératures en Afrique en particulier. Et son objectif, déjà précisé dans la note liminaire de la première livraison – encourager les cultures nationales, leur activité constructive et la circulation des idées –, demeure actuel. C'est pour cela que le discours critique, dans sa détermination du projet africain à la manière d'autres discours des sciences humaines, a une double fonction éthique et ontologique. Éthique, la critique l'est à plus d'un titre, car elle est liée à un devoir qui caractérise et qui justifie la fonction de la critique face à sa littérature. Le critique n'a-t-il pas, comme l'écrivain d'ailleurs, une fonction de mage? Elle est également ontologique dans la mesure où elle vise la globalité de la société africaine et participe à créer des mythes de fondation.

Au terme de cette analyse, on a pu circonscrire et apprécier la « détermination » de la critique dans la constitution des littératures francophones africaine et antillaise dans *Présence africaine*. Évidemment, il s'agit moins d'une histoire de la critique littéraire francophone que de la saisie des modulations interdiscursives qui configurent l'avènement de la critique des littératures francophones. On a vu, à travers les articles, que cet avènement de la critique se déploie en un réseau sémantique en tant que figure qui scande les différentes époques depuis la prise de conscience du fait colonial jusqu'à maintenant, tout en subissant des modifications profondes selon l'évolution des idées en Afrique et aux Antilles.

En définitive, le discours critique, en construisant la spécificité négro-africaine comme horizon d'attente de la lecture littéraire des œuvres produites par des Africains d'Afrique ou par ceux de la diaspora, joue un rôle majeur dans la formation de l'imaginaire à la fois historique et contemporain propre à ces espaces. Et la revue *Présence africaine* a toujours su articuler à la fois la négritude et la francophonie.

Professeur agrégé à l'Université de Montréal, **Josias Semujanga** a été auparavant professeur à l'Université nationale du Rwanda et à The Western Ontario University, et chargé de cours à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il enseigne la littérature francophone et la théorie littéraire au Département d'études françaises de l'Université de Montréal. En plus d'une trentaine d'articles, il est l'auteur de *Origins of the Rwandan Genocide* (2003); *Dynamique des genres dans le roman africain. Éléments de poétique transculturelle* (1999); *Récits fondateurs du drame rwandais. Discours social, idéologies et stéréotypes* (1998) et *Configuration de l'énonciation interculturelle dans le roman francophone* (1996). Il a dirigé ou codirigé cinq numéros de revue, dont « La littérature africaine et ses discours critiques » à *Études françaises* (2001). Il dirige actuellement un groupe de recherche sur la rhétorique de la réception des littératures francophones.

Références

- ABIOLA Irele (1986). « Panorama de la littérature africaine des années 80 », *Présence africaine*, n° 139.
- ALEXIS, Jacques Stephen (1957). « Où va le roman? », *Présence africaine*, n° 13 : 81-101.
- BENIANIMO, Michel (1999). *La francophonie littéraire. Essai pour une théorie*, Paris, L'Harmattan.
- DEPESTRE, René (1955). « Réponse à Aimé Césaire », *Présence africaine*, n° 4 : 42-62.
- et Aimé CÉSAIRE (1955). « Un débat autour des conditions d'une poésie nationale chez les peuples noirs », *Présence africaine*, n° 4 : 36-62.
- DIOP, Alioune (1947). « Niam n'goura ou les raisons d'être de *Présence africaine* », *Présence africaine*, n° 1 : 7-14.
- DIOP David (1956). « Contribution au débat sur la poésie nationale », *Présence africaine*, n° 6 : 113-115.
- DUBOIS, Jacques (1978). *L'institution de la littérature. Introduction à une sociologie*, Paris / Bruxelles, Fernand Nathan / Éditions Labor.
- FANON, Frantz (1959). « Fondement réciproque de la culture nationale et des luttes de libération », *Présence africaine*, nos 24-25 : 82-89.
- HALEN, Pierre (2001). « Constructions identitaires et stratégies d'émergence : notes pour une analyse institutionnelle du système littéraire francophone », *Études françaises*, vol. 37, n° 2 : 13-31.
- JAHN, Janheinz (1963). « Sur la littérature africaine », *Présence africaine*, n° 48 : 151-162.
- KANE, Mohamadou (1995a). « Aimé Césaire », *Présence africaine*, nos 151-152 : 152.
- (1995b). « Préface » au numéro spécial consacré à l'œuvre d'Aimé Césaire, *Présence africaine*, nos 151-152 : 7-11.
- (1966). « L'écrivain africain et son public », *Présence africaine*, n° 58 : 8-31.
- LAFARGE, Claude (1983). *La valeur littéraire. Figurations littéraires et usages sociaux des fictions*, Paris, Fayard.
- MATEO, Locha (1986). *La littérature africaine et sa critique*, Paris, Karthala.

MELANÇON, Joseph (1996). *Discours de l'université sur la littérature québécoise*, Québec, Nuit blanche éditeur.

MOURALIS, Bernard (1980). « Pour qui écrivent les romanciers écrivains? Essai de titrologie romanesque », *Présence africaine*, n° 114 : 53-78.

MPONDO, Simon (1971). « Provisional Notes on Literature and Criticism in Africa », *Présence africaine*, n° 78 : 118-142.

MUDIMBE, Valentin-Yves (1988). *The Invention of Africa. Gnosis, Philosophy and Knowledge*, Bloomington, Indiana University Press.

-- (1982). *L'odeur du père. Essai sur les limites de la science et de la vie en Afrique noire*, Paris, Présence africaine.

PIERRE-LOUIS, Ulysse (1959). « Fondement réciproque de la culture nationale et des luttes de libération », *Présence africaine*, n°s 27-28 : 51-68.

ROUCH, Jean (1949). « Vers une littérature africaine », *Présence africaine*, n° 6 : 144-146.

SEMUJANGA, Josias (éd.) (2001). *Études françaises*, « La littérature africaine et ses discours critiques », vol. 37, n° 2.